

**A LA FONTAINE A BAILLES
à dater du 1^{er} Janvier 2024**

Les périodes de sécheresse successives et les différents arrêtés préfectoraux liés au phénomène de sécheresse nous amènent à prendre des mesures restrictives quant à l'utilisation de la Fontaine à Bailles d'Anor.

- 1) La priorité exclusive d'accès est réservée aux exploitants agricoles (cotisant à la MSA) possédant un cheptel animal nécessitant des besoins en eau importants.
- 2) Les particuliers justifiant du statut d'éleveurs amateurs pourront également y accéder (sauf lors des périodes de sécheresse) aux conditions suivantes :
 - Être propriétaire d'au-moins 2 chevaux ou poneys, ou autres animaux : 10 minimum (brebis, chèvres...) ou volailles et lapins : 100 minimum.Toute demande devra être accompagnée des justificatifs nécessaires.
- 3) La redevance annuelle est fixée à 25 Euros pour les exploitants agricoles (cotisant à la MSA) et à 80 Euros pour les autres bénéficiaires. Cette redevance est fixée par le conseil municipal.
- 4) Le Maire de la Commune d'Anor (ou un adjoint), pourra en cas de pénurie constatée, interdire momentanément l'accès à la pompe aux bénéficiaires non exploitants, si le besoin s'en faisait sentir et sans que cette décision soit justifiée par un arrêté préfectoral (blocage du badge d'accès). Dans ce cas, ces derniers ne pourront solliciter aucun remboursement de la redevance.
- 5) Ces derniers seront prévenus par la Mairie d'Anor par le biais d'un SMS leur indiquant la suspension de l'accès et la réouverture.
- 6) Les personnes autorisées à s'approvisionner à la Fontaine à Bailles devront accepter le présent règlement, signer un écrit attestant qu'ils en ont pris connaissance, s'engager à ne pas prêter leur badge et à refermer la porte d'accès pour éviter tout gaspillage d'eau.

Tout manquement constaté à ces dispositions entrainera la suppression pure et simple du droit d'accès de l'intéressé pendant une période de trois années, minimum.

Je soussigné(e),

Nom : **Prénom** :

Adresse : **Ville** :

Téléphone :/...../...../...../.....

Atteste sur l'honneur être :

- Exploitants Agricoles (25 €/an forfaitaire) Eleveurs Amateurs (80 €/an forfaitaire)

Apporte à ma demande d'inscription les pièces justificatives suivantes :

-
-
-

Accepte après avoir lu le règlement et m'engage à le respecter.

Sollicite l'acceptation de ma demande pour l'accès à la Fontaine à Bailles.

Date et signature du demandeur :

(signature précédée de la mention « lu et approuvé »)

Réservé à l'Administration

Je soussigné(e)....., agissant en qualité de Maire ou d'Adjoint,

- Accepte Refuse

l'accès à la Fontaine à Bailles.

Observations :

Date et signature de la Mairie :